

REPROBEL scrlRue du Trône 98 bte 1
1050 BRUXELLES

Tel.: 02/789 66 72 - Fax: 02/789 66 75

Email: factures@reprobel.be

Numéro d'entreprise: 0453.088.681

TVA: BE 0453 088 681

Nom / Forme juridique

Adresse – N°

Code postal - Domicile

N° TVA client: **BE 0XXX XXX XXX****LICENCE SECTEUR PRIVE ET PUBLIC****(REPRODUCTIONS PAPIER ET REUTILISATION NUMERIQUE)**

N°Reprobel	N°Contrat	N°Déclaration	N°Purch. Order	N°Facture	Date	Echéance
XXX			XXX	XXX	XXX	XXX

Période de référence	Base de calcul de la rémunération / tarif (*)	
Année de référence XXX	Votre convention avec Repobel – rémunération standardisée sur la base de nombre d'ETP pertinent	
Montant total (HTVA)	TVA (6%)	Montant total (TVA comprise)
XXX EUR	X EUR	X EUR

A payer sur le numéro de compte: **BE11 3101 3826 0048 (BBRUBEBB)**. Veuillez mentionner le référence de paiement: **XXXXXXXXXX**

(*) Repobel est une société de gestion de droits d'auteur agissant sous la supervision du Service de Contrôle des sociétés de gestion du SPF Economie. Repobel a été habilitée par Arrêté ministériel du 27 juin 1996 (M.B. 30 juillet 1996). La rémunération de licence que vous payez est en partie basée sur le règlement légal de rémunération pour les Photocopies et sur la licence complémentaire avec Repobel pour les actes d'utilisation en dehors de ce règlement légal (Impressions et Réutilisation numérique). La rémunération pour ces derniers actes est basée sur des Règles de perception et de tarification spécifiques (M.2020.002). Vous trouverez plus d'informations sur la base juridique de la/des rémunération(s), les actes d'utilisation couverts, les conditions de licence et les tarifs sur www.reprobel.be/secteurs_public_et_privé. La rémunération est calculée sur la base de votre convention avec Repobel, sous réserve des dispositions de contrôle et de sanction applicables. Les conditions de facturation au verso s'appliquent à cette facture.

CONDITIONS DE FACTURATION
SECTEUR PUBLIC ET PRIVE
REPRODUCTIONS PAPIER ET REUTILISATION NUMERIQUE

1. Le délai pour payer cette facture est de trente jours ouvrables à compter à partir de la date de la facture, sauf si accord contraire avec Reprobel. La facture doit être payée dans ce délai en totalité, y compris la TVA due.
2. Tout retard dans le paiement intégral de la facture donne à Reprobel le droit de comptabiliser, sans autres formalités, des intérêts de retard annuels au taux de 10% du solde de la facture ouverte, ainsi qu'une clause d'indemnisation forfaitaire de 5% de ce solde avec un minimum de 50 EUR. Pour tout rappel de paiement, Reprobel peut comptabiliser des frais administratifs de 25 EUR. Pour le recouvrement des montants de facture impayés, Reprobel peut faire appel à un tiers tel qu'un avocat, un huissier ou un bureau de recouvrement. Si Reprobel ne réclame pas ou pas entièrement un ou plusieurs accessoires mentionnés dans le montant principal, ceci ne peut en aucun cas être considéré comme un abandon de droit, une renonciation ou une reconnaissance préjudiciable en son chef.
3. Toute autre majoration éventuelle du montant de la facture résultant des dispositions légales ou contractuelles applicables en matière de sanctions peut être facturée par simple post-facturation. Les présentes conditions de facturation s'appliquent intégralement à la facturation ultérieure.
4. Une note de crédit éventuelle relative à cette facture a uniquement pour objectif de rectifier une erreur matérielle. On ne peut toutefois déduire de cette note de crédit aucune reconnaissance préjudiciable dans le chef de Reprobel.
5. Vous pouvez contester cette facture par courrier recommandé (au siège social de Reprobel) ou par voie électronique (factures@reprobel.be) dans les quatorze jours suivant la date de la facture. Si vous ne contestez pas la facture dans les délais, vous serez présumé l'avoir acceptée dans son intégralité. En cas de contestation partielle d'une facture, vous devez payer le montant de la facture que vous n'avez pas contestée dans le délai prévu à l'article 1er.
6. Reprobel a le droit d'adresser toute communication en rapport avec cette facture à l'adresse physique ou électronique que vous avez spécifiée dans votre accord avec Reprobel. Vous devez informer Reprobel de tout changement d'adresse ultérieur de votre propre initiative. Sinon, Reprobel peut continuer à vous écrire à sa dernière adresse connue.
7. Sauf convention contraire expresse, le droit belge est applicable à cette facture et seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents pour connaître de tout litige à cet égard.
8. Si votre facture contient des données relatives à des personnes physiques identifiables, Reprobel traite ces données conformément au GDPR et aux lois et règlements belges qui le mettent en œuvre. Vous trouverez la politique de confidentialité de Reprobel sur son site web (www.reprobel.be/privacy). Ses employés sont légalement tenus au secret professionnel.